



# Syndicat Intercommunal D'Aide et de Soins à Domicile

Des secteurs de LEZOUX,  
MARINGUES et VERTAIZON



29 bis, Avenue de Verdun

☎ 04 73 73 18 86

📠 04 73 73 21 21

@ : [siad.lezoux@orange.fr](mailto:siad.lezoux@orange.fr)

LIVRET  
D'ACCUEIL

Depuis maintenant 53 ans, le SIASD œuvre en matière d'accompagnement à domicile.

Ne concernant que LEZOUX à l'origine, la collectivité apporte aujourd'hui ses compétences en matière de services également sur les secteurs de Maringues et Vertaizon.

Créé à l'origine pour accompagner les personnes âgées, les services se sont étendus progressivement aux personnes malades, en situation de handicap et aux familles.

De nombreuses personnes bénéficient des services du SIASD, tant en matière d'aide et de soins à domicile, de livraison de repas ou de petits travaux de jardinage-bricolage à domicile. Ces différentes activités constituent des emplois de proximité pour les habitants de nos communes.

Ces services à la personne n'ont pu être possibles qu'avec le concours d'un personnel ayant pour objectif l'écoute et le service solidaire.

Mes prédécesseurs ont su faire évoluer le syndicat en s'entourant d'une équipe administrative de qualité et motivée tout en recrutant du personnel qualifié afin de satisfaire, au mieux, aux besoins des usagers.

Les membres du Comité Syndical, élus des 26 communes de notre secteur d'activité, m'ont confié la responsabilité et l'honneur de présider le SIASD.

Mon objectif est de poursuivre le travail accompli, d'être attentif à vos attentes et si possible, d'améliorer encore la qualité des services pour assurer au mieux votre maintien à domicile.

Vous trouverez dans ce livret tous les renseignements qui peuvent vous être utiles.

Merci de la confiance que vous nous accordez.

Le Président,  
Christian ROBIN



## QUI SOMMES NOUS ?

- Historique
- Nos valeurs
- Les objectifs du service

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Adresse
- Secteur d'intervention
- Nous contacter, horaires d'ouverture
- Organigramme

## LES SERVICES ET LEUR FINANCEMENT

- Une pluralité de services
  1. Aide à domicile
  2. Soins à domicile
  3. SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
  4. Télé-assistance
  5. Portage de repas
  6. Jardinage / Bricolage
- Financements possibles
- Les Tarifs

## BON A SAVOIR

- Les partenaires
- Les recours
- Les moyens d'expression
- Adresses utiles

### Un peu d'histoire...

Créée en 1967, à l'initiative du Conseiller Général du canton de Lezoux, le Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile (S.I.A.S.D.) des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon est une collectivité territoriale qui intervient sur 26 communes. Il est géré par un Comité Syndical composé de 52 membres à raison de 2 délégués par communes. Ces derniers élisent le Président dont la durée du mandat est identique à celle des conseils municipaux.

Son objectif initial était et reste d'offrir un service de proximité pour répondre aux besoins des personnes âgées, en leur permettant de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Cette vocation sociale s'est renforcée au fil des ans par la création de services complémentaires permettant ainsi une offre diversifiée :

- ouverture au public handicapé puis aux familles
- création d'un service de soins infirmiers à domicile
- mise en place d'un service de jardinage-bricolage, de téléassistance
- création d'un service de portage de repas à domicile

### Nos valeurs

Dans le cadre de sa mission de service public, le S.I.A.S.D. s'attache tout particulièrement à prendre en compte les besoins des personnes en difficulté et à garantir l'égalité d'accès au service, quelles que soient les ressources, les situations ou les origines des personnes.

Notre action s'inscrit dans le cadre plus général de la prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre l'isolement et s'appuie sur trois principes fondamentaux qui constituent notre déontologie :

- **Une attitude générale de respect** impliquant réserve et discrétion à tout moment de la prise en charge et par l'ensemble des professionnels du service.

Cette attitude impose :

- le respect de la personne, de ses droits fondamentaux.
- le respect de ses biens.
- le respect de son espace de vie privée, de son intimité.
- le respect de sa culture et de son choix de vie.

La structure adhère aux valeurs promulguées par la Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie.

- **Une intervention individualisée**

**Nous concevons pour chacun une intervention individualisée et un ajustement continu de la prestation.**

Nous proposons une offre élaborée en concertation avec le bénéficiaire et nous assurons la coordination avec les divers professionnels.

- **Une relation triangulaire qui protège le client et l'intervenant**

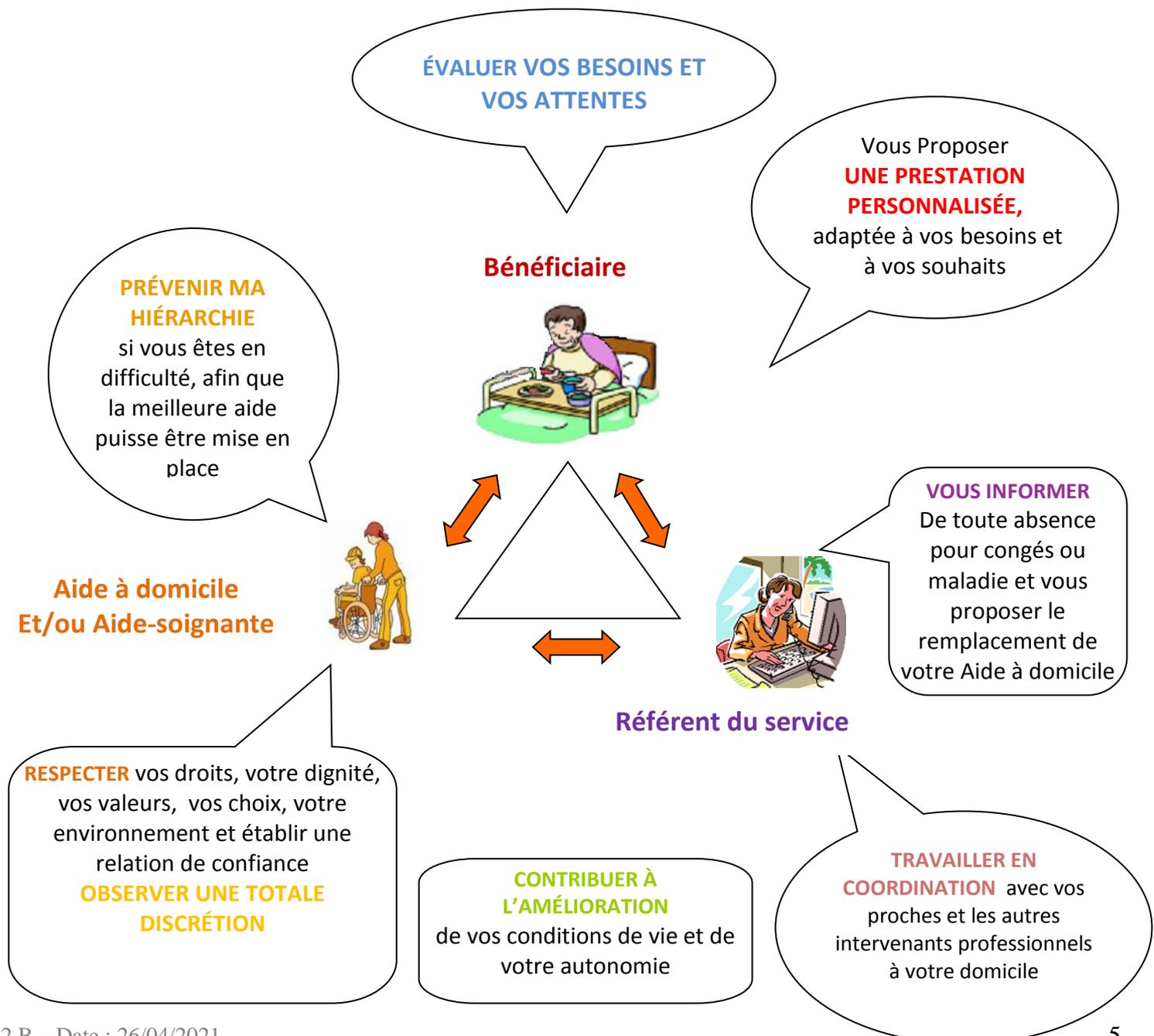
Il s'agit de la relation entre **la personne qui bénéficie du service**, accompagnée le cas échéant d'une personne de son entourage, **celle qui réalise la prestation** (aide à domicile ou aide-soignante) **et un « référent »** (responsable de secteur ou infirmière coordinatrice) qui représente la structure.

Le caractère triangulaire de cette relation assure plusieurs fonctions :

- Une fonction de protection du client, par le référent face à d'éventuelles pratiques abusives ou non satisfaisantes,
- Une fonction de protection de l'intervenant, notamment en lui permettant de maintenir une juste distance professionnelle.

Le référent veille à la bonne réalisation du service dans le respect des règles professionnelles et déontologiques.

Les services sont particulièrement attentifs aux situations pouvant mettre les personnes en danger physique ou psychologique.



## ■ Nos objectifs

L'ensemble des services du SIASD a pour objectif d'offrir une prestation de qualité pour toutes les personnes qui souhaitent rester chez elles dans les meilleures conditions possibles, grâce à l'intervention de professionnels du maintien à domicile.

### • **Pour ce faire**

Le personnel du service est qualifié, il bénéficie de formation continue et d'un encadrement professionnel de proximité.

Il est recruté selon des critères liés à la motivation, sa technicité, sa capacité d'adaptation.

La qualité d'écoute, de contact, de respect de la personne, la discrétion et les aptitudes à faire face aux situations d'urgence sont des éléments déterminants dans le choix des personnels.

### • **Une équipe à votre service**

Vous bénéficiez de l'intervention d'un professionnel à votre domicile mais également de l'appui de l'ensemble de notre équipe.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### ■ Les services administratifs sont situés :

29 bis, Avenue de Verdun – 63190 LEZOUX

Les bureaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap

### ■ Notre secteur d'intervention :



Service de soins : 36 communes

Aide à domicile : 26 communes

### ■ Pour nous contacter :

#### Horaires d'ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,  
Le mercredi après-midi, seule une permanence téléphonique est assurée.

#### Permanences décentralisées :

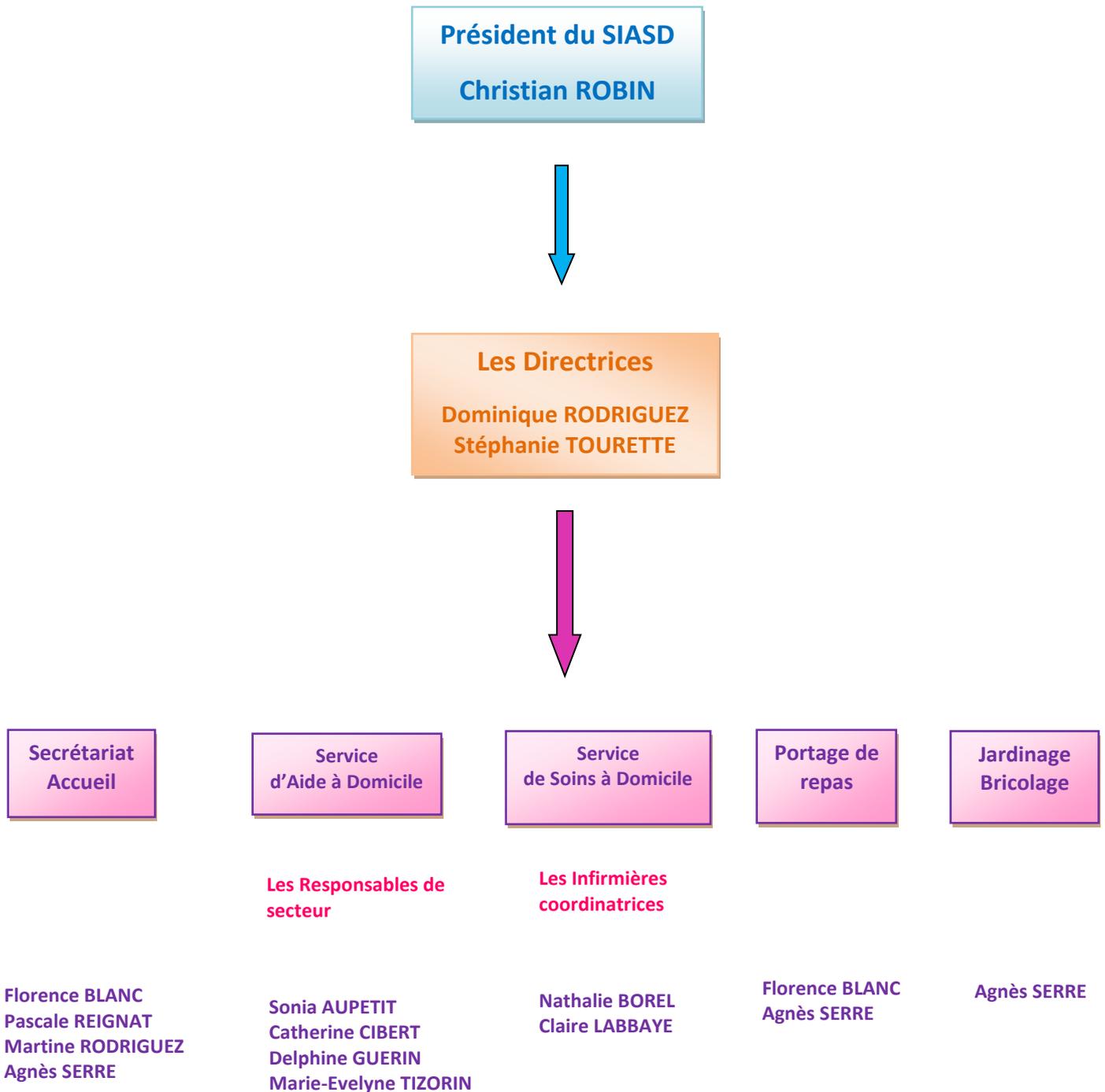
Maringues : les lundis matin en mairie de 10h00 à 12h00

#### Pendant la fermeture des bureaux, vous pouvez :

- Soit laisser un message sur le **répondeur 04 73 73 18 86**
- Soit expédier un **fax 04 73 73 21 21**
- Soit utiliser la **messagerie électronique [siad.lezoux@orange.fr](mailto:siad.lezoux@orange.fr)**
- En cas d'urgence médicale, faire le 15

■ Organigramme:

## Une équipe administrative à votre écoute



## ■ Une pluralité de services

### 1 – Le service d'aide à domicile

Destiné aux familles, aux personnes en situation de handicap et/ou aux personnes âgées, ce service permet de vous aider dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne (entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas...) mais aussi dans les actes essentiels de la vie (aide au lever, aide à l'hygiène, aide à la prise des repas, aide au coucher...) et activités sociales. Ces interventions sont réalisées par des agents qualifiés, tenus au secret professionnel.

**Les aides à domicile** sont salariées du SIASD qui assume donc la responsabilité d'employeur (organisation et contrôle du travail, formation...).

**La responsable de secteur est la référente permanente du bénéficiaire et de sa famille.**

Elle se rend au domicile afin :

- D'étudier la demande et d'évaluer les besoins dans leur globalité,
- De mettre en place le ou les services correspondants et un personnel adapté,
- D'assurer le suivi du service et de réajuster les prestations si nécessaire.

### 2 - Le Service de Soins Infirmiers A Domicile

Ce service assure, sur prescription médicale, des soins d'hygiène et de confort. Celui-ci peut permettre d'éviter une hospitalisation ou bien de faciliter un retour à domicile après hospitalisation.

Les soins sont assurés par **les aides-soignantes** salariées du SIASD sous la responsabilité **des infirmières coordinatrices** qui sont les interlocutrices des bénéficiaires et de leur famille. Ces dernières évaluent les besoins, organisent la prise en charge, planifient les interventions des professionnels et assurent le suivi et la coordination. Elles sont garantes de la qualité et de la continuité des soins.

Le service est conventionné avec **les infirmiers libéraux** qui assurent les soins.

### 3 - Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) expérimental

Le SPASAD permet de bénéficier, à la fois des interventions coordonnées **du service d'aide à domicile et du service de soins**. Il renforce la complémentarité des différents intervenants.

La qualité, la bientraitance et la prévention de la perte d'autonomie sont au cœur de ce dispositif.

Vous disposez d'un interlocuteur unique pour la mise en place des interventions et de leur suivi, qui sont assurés par une même équipe : **l'infirmière coordinatrice (en collaboration avec la responsable de secteur) est votre référent privilégié.**

L'accompagnement est fluide et sécurisant : les démarches et le dialogue avec les services sont facilités pour la personne accompagnée et son entourage.

### 4 - La télé-assistance

La téléassistance est un système simple et sécurisant d'alerte des secours.

Grâce à une petite télécommande en forme de pendentif ou de montre, et sur simple pression du boîtier, la personne peut prévenir les Services Départementaux d'Incendie de Secours et de Sécurité (SDISS).

La mairie de votre commune reçoit et instruit les demandes.

## 5 – Le service de portage de repas à domicile

Ce service s'adresse à tout public.

Les repas sont préparés par le Centre Hospitalier de Thiers. Le prestataire est désigné par appel d'offres pour une durée de 3 ans.

Les menus sont équilibrés et variés et peuvent être adaptés aux régimes.

Ce service fonctionne 7 jours sur 7 avec la possibilité de choisir la fréquence des repas.

## 6 - Le service jardinage / bricolage

Ce service s'adresse à tout public pour accomplir divers petits travaux sans concurrence avec les professionnels :

- ⇒ Tonte de la pelouse
- ⇒ Taille de haies
- ⇒ Coupe de bois
- ⇒ Déneigement
- ⇒ Peinture....

## ■ Les financements possibles

### 1 - L'aide à domicile

Le service a la possibilité d'intervenir très rapidement si besoin. Dans ce cas, l'utilisateur s'engage à payer plein tarif jusqu'à l'obtention des aides et des participations des financeurs.

Le service établit **un devis gratuit**, pour toute prestation supérieure ou égale à 100.00 € ou en cas de demande.

Les financements varient en fonction de votre niveau d'autonomie et de vos revenus. Le SIASD est là pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches.

Vous pouvez bénéficier d'une aide partielle ou totale :

- de votre caisse de retraite,
- du Conseil Départemental : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide Sociale,
- de votre mutuelle,
- de la CPAM...

L'utilisateur peut bénéficier **d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % du coût engagé** dans la limite du plafond déterminé par l'administration fiscale.

### 2. Les soins à domicile

Ce service est pris en charge totalement par les caisses d'assurance maladie.

Son nombre de places est limité à 60 (**dont 5 pour personnes handicapées**)

## ■ Les tarifs 2021

(Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> mai susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction des modifications apportées par les organismes financeurs)

<b>AIDE A DOMICILE</b>		
Bénéficiaires de prise en charge par la <b>Caisse de Retraite</b> <i>(participation de la caisse à déduire)</i>	Tarif semaine	21.10 €
	Tarif week-end	24.10 €
	Tarif ARDH (Aide à la toilette)	23.40 €
	Tarif en cas de dépassement de l'accord - Semaine - Week-end	23.40 € 24.10 €

<b>Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutuelles*, Ligue</b>	21.10 €
*Inter Mutuelles Assistance (IMA)	
- Aide aux tâches ménagères	21.10 €
- Accompagnement et aide à la personne	23.10 €
Tarif en cas de dépassement de l'accord - Semaine - Week-end	23.40 € 24.10 €

Bénéficiaires de l' <b>Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)</b> ou de l'Aide Sociale (semaine et week-end) <i>(participation du Conseil Départemental à déduire)</i>	23.40 €
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation Handicap (PCH)	23.40 €
Tarif en cas de dépassement de l'accord (semaine et week-end)	23.40 €

Bénéficiaires d'une <b>HAD</b> (Hospitalisation à Domicile)	23.40 €
Bénéficiaires <b>UNADEV</b>	23.40 €

Prestation ménage ou sans prise en charge Heures Semaine	23.40 €
Prestation d'aide à la personne pour les week-end et jours fériés uniquement	24.10 €

<b>SORTIR +</b>	22.55 €
-----------------	---------

<b>PORTAGE DES REPAS</b>	
Entrée + plat principal + laitage + dessert + pain	9.00 €
Entrée + plat principal + laitage + dessert + pain + potage	9.40 €

<b>JARDINAGE / BRICOLAGE (Selon vos revenus)</b>	
1 <sup>ère</sup> tranche	15.00 €
2 <sup>ème</sup> tranche	23.50 €
3 <sup>ème</sup> tranche	27.00 €
4 <sup>ème</sup> tranche	29.50 €
5 <sup>ème</sup> tranche	35.00 €
6 <sup>ème</sup> tranche	38.50 €
7 <sup>ème</sup> tranche	41.00 €

Location remorque	4.50 €
Location petits matériels	6.50 €
Location Tracteur-Tondeuse	8.00 €

### ■ Nos partenaires

Compte tenu de notre histoire et de notre savoir-faire, nous nous positionnons comme acteurs locaux de l'action médico-sociale, ce qui se traduit par de nombreux partenariats ou conventionnements directs ou indirects.

#### Nous travaillons en étroite collaboration avec :

- ⇒ Les élus locaux, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé
- ⇒ Les caisses de retraites et mutuelles
- ⇒ Les organismes de Sécurité Sociale et de retraite
- ⇒ Les hôpitaux, les établissements de soins et de convalescence, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- ⇒ Les services sociaux
- ⇒ Les professionnels libéraux médicaux et paramédicaux
- ⇒ Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), les MAIA
- ⇒ Réseau de soins palliatifs
- ⇒ Pôle-emploi, les missions locales
- ⇒ La DIRECCTE
- ⇒ Les écoles et organismes de formation
- ⇒ L'UNA (Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile)
- ⇒ Les associations d'aide contre certaines maladies (ligue contre le cancer...)
- ⇒ La plateforme d'accompagnement et de répit

### ■ Les modalités de recours

En cas de conflits entre l'utilisateur et la structure ou de réclamation :

▷ En cas de conflit entre l'utilisateur et la structure, un premier recours amiable est prévu au niveau du service auprès des directrices et du Président.

▷ En cas d'insatisfaction ou de questionnement, l'utilisateur peut faire appel au dispositif « personne qualifiée » en vue de l'aider à faire valoir ses droits.

La liste des personnes qualifiées, du Puy de Dôme, prévue à l'article L 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est affichée à l'accueil de la structure.

Vous devez : Choisir une personne qualifiée dans la liste, prendre contact avec elle : le référent « Personne Qualifiée » du Puy-de-Dôme est joignable au **04.81.10.61.11**, puis adresser par mail ou par courrier votre demande de recours à :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
**Dispositif Personne Qualifiée**  
241 Rue Garibaldi – CS 93383  
69418 LYON Cedex 03

Mail : [ars-ara-da-pers-qualif-ms@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-da-pers-qualif-ms@ars.sante.fr)

### ■ Les moyens d'expression des usagers

**Chaque année**, afin de solliciter votre point de vue, le SIASD vous adressera un questionnaire de satisfaction. Celui-ci permettra d'améliorer le service rendu en intégrant vos avis et suggestions.

## ■ Adresses utiles

<p><b>Association « AIDER » Mandataire</b></p> <p>29 Bis, Avenue de Verdun 63190 LEZOUX ☎ : 04.73.73.18.86</p>	<p><b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME</b> Hôtel du Département</p> <p>24, Rue St Esprit 63000 CLERMONT-FERRAND ☎ : 04.73.42.20.20</p>
<p><b>AGENCE REGIONAL DE SANTE AUVERGNE</b></p> <p>60, Avenue de l'Union Soviétique 63000 CLERMONT-FERRAND ☎ : 04.72.34.74.00</p>	<p><b>DIRECCTE</b></p> <p>2, Rue Pélissier 63100 CLERMONT-FERRAND ☎ : 04.73.41.22.00</p>
<p><b>UNA</b> <b>Union Départementale du Puy-de-Dôme</b> <b>De l'Aide, des Soins et des services à domicile</b></p> <p>22, Rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND ☎ : 04.73.36.55.34</p>	<p><b>Plateforme d'accompagnement et de répit 63</b></p> <p><b>EHPAD Les Savarounes</b> 1, Rue du Roc Blanc 63400 CHAMALIERES ☎ : 04.73.31.76.07</p>



Et son partenaire privilégié  
l'Association Mandataire

